



# Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour le

**jeudi 4 novembre 2021 à 20h15 à la grande salle**

Au vu des mesures sanitaires en vigueur, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire. De plus, les membres du Conseil présentant des symptômes compatibles avec ceux du COVID-19, sont priés de s'abstenir de venir à la séance.

## Ordre du jour :

- Appel
- Approbation des procès-verbaux du 17 mars 2021 et du 21 juin 2021
- Assermentation/démission
- Préavis municipaux :
  - 05/2021 – Attribution et compétences de la Municipalité pour la législature 2021-2026
  - 06/2021 – Réfection des chemins communaux – Chemin du Crot et Chemin de Froideville
  - 07/2021 – Modification du règlement communal sur la gestion des déchets
- Nomination d'un membre pour la commission de recourt en matière d'impôt et de taxes
- Renouvellement de la commission des gravières
- Communications de la Municipalité et du bureau
- Divers et propositions individuelles

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Jacqueline Braissant

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président au n° 079/508.36.82 ou de la secrétaire par mail ([secrtaire.conseil@ballens.ch](mailto:secrtaire.conseil@ballens.ch)). Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusee, après un premier avertissement.

Ballens, le 20 octobre 2021